

futuribles

NUMÉRO 396 • SEPTEMBRE-OCTOBRE 2013

Le courage de réformer 3
Hugues de Jouvenel

Les métamorphoses de la famille 5
Rétrospective, tendances et perspectives en France
Julien Damon

Pour une véritable réforme des retraites 23
État stratège ou politique des petits pas ?
Hugues de Jouvenel, Cécile Désaunay et Alain Parant

La Chine et le monde musulman 37
L'instrumentalisation de la région autonome hui du Ningxia
Jacques Varet

Quel littoral à l'horizon 2050 ? 51
Un exercice de prospective participative en Languedoc-Roussillon
Régis Morvan, Hélène Rey-Valette, Olivia Delanoë, Nacima Baron-Yellès, Catherine Bernié-Boissard, Cassandre Dewintre et Claude Allet

FORUM

« De la démocratie génétiquement modifiée » 63
Vision de la science par les milieux d'ultragauche en France
Alexandre Moatti

ARTISANS DU FUTUR

Les acteurs de la révolution textile 73
Une mobilisation décisive dans le Nord-Pas-de-Calais
Marthe de La Taille-Rivero

FUTURS D'ANTAN

Retour sur l'exercice de prospective Interfuturs (1979) 81
Bruno Héroult

TRIBUNE EUROPÉENNE

Vers un libre-échange transatlantique ? 91
Jean-François Drevet

ACTUALITÉS PROSPECTIVES 97

BIBLIOGRAPHIE 111

ABSTRACTS 126

LE COURAGE DE RÉFORMER

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

Sans négliger la multitude des problèmes à résoudre cet automne, je reviens une fois de plus sur celui de la réforme des retraites. Deux raisons m'y conduisent : d'abord l'intention du gouvernement français de soumettre cet automne, au Parlement, un nouveau projet de réforme ; ensuite, et peut-être surtout, la manière suivant laquelle le problème est présenté, a fortiori les solutions envisagées, qui me semblent symptomatiques des erreurs fréquemment commises (ou de la dramatique myopie des responsables politiques). Au-delà de ces interrogations, la question posée est celle du courage de réformer.

J'ai souvent souligné, dans ces colonnes, combien les prévisions sur l'avenir des retraites élaborées par le Conseil d'orientation des retraites (COR)¹ me semblaient sujettes à caution (et donc les mesures d'ajustement discutables). Sujettes à caution car la question des retraites ne peut évidemment pas être isolée de celle des performances de l'économie française, de l'emploi et du chômage, de l'ensemble des risques couverts par la Sécurité sociale, ni des politiques d'aide et d'action sociales.

Or, si l'on s'en tient aux seules prévisions sur l'avenir des retraites (et en conséquence aux réformes envisagées), il me semble que celles-ci

souffrent de défauts majeurs que le nouveau Commissaire général à la stratégie et à la prospective, Jean Pisani-Ferry, en dépit de ses grandes compétences, semble sous-estimer lorsqu'il fait l'apologie du COR comme d'une instance exemplaire de « délibération pacifiée² ». Il souligne en effet l'heureux « travail patient qui aurait conduit à élaborer différents scénarios et variantes ayant permis à chacun de cerner l'ampleur du problème et d'évaluer ce que pourraient apporter différents types de solutions ».

L'ampleur du problème, en effet, a-t-elle été bien mesurée en dépit du caractère fort optimiste des prévisions de croissance et d'emploi qui ont servi à l'élaboration desdits scénarios et variantes ? Comme l'écrit Éric Le Boucher, tous les gouvernements se sont livrés au rituel « le pire est passé », « la croissance remontera inéluctablement comme la mer revient toujours vers le port pour mettre à flots tous les bateaux³ ». Mais, dans ce même article, Éric Le Boucher — se référant notamment aux travaux de Patrick Artus et de Gilbert Cette — explique fort bien « pourquoi la croissance ne repartira pas ».

Au demeurant, au-delà de mon scepticisme vis-à-vis des prévisions

1. Voir notamment notre article en page 23 de ce numéro.

2. PISANI-FERRY Jean, « Les politiques publiques face à la barrière des temps. Réflexions à partir du cas français », contribution aux Rencontres économiques d'Aix-en-Provence, juillet 2013.

3. LE BOUCHER Éric, « Pourquoi la croissance française ne repartira pas », *Les Échos*, 2 juillet 2013.

économiques — et les récentes déclarations d'Olivier Blanchard, économiste en chef du Fonds monétaire international, sont éloquentes sur leurs limites⁴ —, les mesures d'ajustement proposées pour sauver les retraites me semblent fort discutables et peu efficaces⁵. La Cour des comptes, au travers de plusieurs rapports particulièrement remarquables, en explique fort bien les raisons⁶.

Les magistrats de la Cour, dont l'indépendance doit être saluée, dressent en effet un diagnostic sans complaisance, et de la piteuse situation des finances publiques, et — ce qui est plus grave — de l'incapacité de l'État à entreprendre les réformes qui s'imposent. Cette impuissance est-elle due à son absence de courage ou à la résistance au changement, notamment des corps intermédiaires ? Sans doute aux deux, sinon plus généralement aux fameuses rigidités de la société française.

Le fait est, en tout cas, qu'en dépit de la similitude des enjeux auxquels les pays européens sont et seront confrontés, les écarts se creusent entre eux, en partie sans doute en raison de leurs différences d'aptitude à regarder l'avenir en face, à adopter et à mettre en œuvre, en fonction du degré de consensus social et politique, les mesures nécessaires.

L'exemple des pays d'Europe du Nord et, peut-être à un moindre degré, de l'Allemagne est à cet égard révélateur. Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg de 1995 à juillet dernier, a, en un sens, parfaitement résumé l'affaire en une formule lapidaire : « nous savons tous ce qu'il faut faire. Ce que nous ne savons pas, c'est comment être réélus si nous le faisons⁷. »

Il pose ainsi une vraie question : celle de la capacité des gouvernants, dans nos démocraties, à s'intéresser réellement aux problèmes relevant de l'intérêt public à long terme. Pourtant, l'expérience récente en France révèle qu'à trop viser la prochaine échéance électorale, ceux-ci se condamnent à la perdre.

Pour le dire autrement, être réellement capable d'établir un diagnostic sérieux et crédible, être véritablement à même de formuler un projet digne de confiance plutôt qu'entretenir des mythes auxquels personne ne croit — en bref, tenir un discours de vérité et adopter une politique à la hauteur des enjeux — serait peut-être plus payant. Ce serait en tout cas, à mes yeux, un pari à faire d'autant plus rapidement que la montée des extrêmes constitue un risque que l'on ne saurait négliger. ■

4. *Les Échos*, 25 juin 2013.

5. Cf. notre article, *op. cit.*

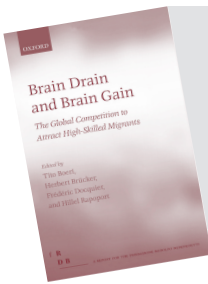
6. Voir notamment son *Rapport public annuel* du 12 février 2013, et deux rapports plus récents : *Situation et perspectives des finances publiques* et *L'Organisation territoriale de l'État*, Paris : Cour des comptes, respectivement 27 juin 2013 et 11 juillet 2013.

7. Cité par Jean Pisani-Ferry (*op. cit.*).

seignement supérieur et la recherche. FutuRIS pose de bonnes questions (notamment concernant la gouvernance, sur laquelle Jacques Lesourne insiste dans l'épilogue) mais glisse trop rapidement sur l'élaboration des stratégies pour une politique de recherche (reconnaissant cependant l'échec des réformes sur ce point). S'agissant de l'Europe, il ne s'inter-

roge ni sur ce que pourrait être une recherche « européenne » ni sur les alliances que la France pourrait nouer pour mettre en œuvre des stratégies. FutuRIS a le mérite d'exister et, au-delà de cet inventaire, il lui reste encore bien des chantiers à explorer.

Pierre Papon



BOERI Tito / BRÜCKER Herbert / Frédéric DOCQUIER / RAPOPORT Hillel (sous la dir. de)

Brain Drain and Brain Gain: The Global Competition to Attract High-skilled Migrants

Oxford / Milan : Oxford University Press / Fondazione Roberto De Benedetti, 2012, 336 p.

Cet ouvrage sur la fuite des cerveaux compare les politiques mises en œuvre dans les pays de la zone de OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), dont l'Europe, pour attirer et retenir les personnes hautement qualifiées. Dans cette « course aux compétences » qui va s'intensifiant, quelques pays ont brillamment réussi, alors que d'autres, notamment en Europe, sont perdants.

Dix-sept des trente pays membres de l'OCDE envoient davantage de diplômés vers d'autres États membres qu'ils n'en absorbent de la zone ou de l'extérieur. Parmi les 20 millions de migrants hautement qualifiés recensés, la moitié est originaire de cette zone, mais seuls sept pays en profitent véritablement : les États-Unis, l'Australie, le Canada, la Suisse, la Belgique, la Suède et le Luxembourg.

Les effets de la récente crise mondiale commencent à modifier la géographie de la croissance économique

et la liste des gagnants et perdants dans cette course, puisque quelques économies émergentes attirent désormais de tels migrants. L'Europe se distingue, à quelques exceptions près, par son incapacité à retenir les talents nationaux, risquant d'affecter sa performance économique actuelle et future.

Pourtant, l'immigration des compétences est politiquement plus acceptable que celle des personnes peu qualifiées, du fait de son assimilation rapide sur le marché du travail et dans la société d'accueil, et de sa contribution à l'innovation, à la compétitivité, au développement des qualifications de la main-d'œuvre locale, et à l'accumulation du capital, donc à la croissance économique.

Parmi les moyens dont peuvent disposer les gouvernements pour attirer et retenir une telle main-d'œuvre, les auteurs relèvent le rôle d'une politique migratoire sélective, qui est limitée et n'est pratiquée que dans quelques pays. Ainsi, l'Australie, le

Canada et la Nouvelle-Zélande ont poursuivi une telle politique depuis la fin des années 1960, en recourant à un système par points (dit PBS), basé sur le niveau d'instruction, l'expérience et les connaissances linguistiques. En Europe, ce système est en voie d'adoption par la Suisse et le Royaume-Uni, alors que l'Allemagne et les Pays-Bas sont en train d'en analyser le potentiel. L'Espagne et l'Italie — pays d'immigration massive — n'y ont pas recours, bien que les gouvernements débattent de la méthode la plus appropriée permettant une immigration sélective.

Parmi les incitations à l'immigration des talents, les auteurs soulignent l'attrait de centres universitaires et instituts de recherche réputés, à la fois pour les étudiants, pour les chercheurs scientifiques et pour le corps enseignant académique, car offrant des perspectives de carrière et des rémunérations attrayantes, surtout dans les domaines scientifiques et technologiques. Aux États-Unis — qui ne pratiquent pas le système par points mais disposent d'un système de visas incitatif —, la négociation collective assure en outre une prime salariale conséquente aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, dans la zone OCDE, les étudiants d'origine étrangère se trouvent concentrés dans les niveaux d'études les plus élevés de l'enseignement supérieur (doctorats, etc.) et sont deux fois plus nombreux que les étudiants natifs dans les disciplines scientifiques et les programmes de recherche avancée. C'est particulièrement le cas en Suisse, au Royaume-Uni, en Norvège, au Luxembourg et aux États-Unis. Pourtant, citant l'Italie, les auteurs déplorent les difficultés ad-

ministratives et les procédures tatillonnes qui découragent les étudiants étrangers de rester dans le pays.

Sur le marché du travail au sein de l'OCDE, 10 % des étrangers et des natifs hautement diplômés occupent des postes de haute direction, 13 % et 14 % respectivement occupent des postes hautement qualifiés (cadres). Il y a peu de données qui confirment la convergence des rémunérations, mais la durée du séjour dans le pays hôte tend à accroître la part des experts étrangers dans des postes au-dessus de leurs qualifications et réduit leur risque d'être au chômage. Aux États-Unis, les étrangers diplômés dans des universités américaines atteignent des rémunérations largement supérieures à celles de leurs homologues nés aux États-Unis, et ils sont plus susceptibles de créer leur entreprise, d'obtenir des brevets et de publier davantage de travaux scientifiques. Cette corrélation positive coïncide avec leur présence plus forte dans les disciplines d'études mieux rémunérées sur le marché du travail (informatique, mathématiques, ingénierie, sciences physiques).

Enfin, l'immigration des talents a des effets positifs sur l'économie des pays d'accueil, quelle que soit la phase conjoncturelle, mais en cas de récession, leur présence peut agir comme « stabilisateur automatique ».

Les leçons pour l'Europe et pour d'autres régions en développement sont clairement indiquées et découlent du constat documenté que l'immigration des compétences n'est pas un jeu à somme nulle pour les pays d'origine comme pour ceux d'accueil.

Hedva Sarfati